

## Orchestre de Besançon - Action de diffusion en Région - Contrats de cession

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis 3 ans maintenant l'Orchestre de Besançon a entrepris une action de diffusion sur le territoire régional, soutenu en cela par le Conseil Régional de Franche-Comté.

Il est prévu actuellement de présenter 2 concerts à l'extérieur de Besançon, l'un à Bethoncourt le 18 décembre 1999, l'autre à Lons-le-Saunier le 20 janvier 2000.

Le programme proposé à Bethoncourt comportera des oeuvres de Jean-Sébastien BACH (*concertos Brandebourgeois n° 4, 5 et 6*) avec la participation de Bernard MAUPPIN et Jacques COSTARINI, solistes ; il sera donné à Besançon le 19 décembre.

A Lons-le-Saunier, il sera proposé de reproduire le concert donné à Besançon le 14 janvier, qui comporte des oeuvres de FRANCK, LOUSSIER, HAYDN et BRAHMS et auquel participera le célèbre trompettiste Bernard SOUSTROT.

Chacun de ces concerts fait l'objet d'un contrat de cession d'un montant de 19 000 F TTC pour Bethoncourt et de 35 000 F TTC pour Lons-le-Saunier.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer les contrats de cession pour ces deux concerts,
- signer les contrats ultérieurs pour lesquels il sera rendu compte au Conseil Municipal, étant précisé que le produit de ces contrats sera encaissé en recettes au chapitre 92.311 - article 70848 - code service 41027 et réimputé en dépenses au chapitre 92.311 - article 64131 - code service 41027 par décisions modificatives, dès encaissement des fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.*